

**Professionnels de Formation****Programme de Formation**

Réfèrent pédagogique : P VILY

TRANSPORT DE MARCHANDISES TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR PORTEUR

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur routier de marchandises, en transport public comme en transport privé sur véhicule porteur.

PRÉREQUIS

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Posséder le permis B en cours de validité. Possibilité d'accès à la formation aux personnes possédant déjà le permis C
Être âgé de 18 ans.

DURÉE

Conformément à l'arrêté du 26/09/2018 : 434 heures pour les candidats n'ayant pas le permis C.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.
En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.

VALIDATION DES ACQUIS

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPOSITIF DE SUIVI

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

FORMATEURS :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.
Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIF

Voir selon devis.

CONTEXTE

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC) et l'arrêté du 09 mars 2004, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur. Le titre professionnel permet de conduire des véhicules lourds dès l'âge de 18 ans avec les permis des catégories C (au lieu de 21 ans).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.
- ✓ Obtenir le permis C pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.
- ✓ Obtenir la Carte de Qualification Conducteur et le certificat de formation de base de transport de matières dangereuses.
- ✓ Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

SUITE DE PARCOURS

TP CTRMTV ou permis CE

CONTENU DE LA FORMATION

COMPÉTENCE 1

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.

COMPÉTENCE 2

- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.

COMPÉTENCE 3 :

- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.

COMPÉTENCE 4

- Prendre en charge et livrer la marchandise.

COMPÉTENCE 5

- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.

COMPÉTENCE 6

- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

COMPÉTENCE 7

- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.

SESSION DE VALIDATION.

Retrouver nos contacts en agence, notre calendrier de formation et nos taux de réussite sur le site <http://www.city-zen-pro.fr/>



ANNEXE FICHE PROGRAMME

TITRE PROFESSIONNEL : Conducteur de transport routier de marchandises sur porteur

Chaque candidat aura la possibilité de passer ou valider uniquement certains modules/CCP de ce titre professionnel.

NOMBRE DE MODULE/CCP COMPOSANT LE TITRE : 1

DESCRIPTIF DES DIFFERENTS MODULES/CCP :

Module unique 1 : Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

- Assurer les contrôles de sécurité et de conformité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule porteur du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises
- Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule
- Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure

EQUIVALENCE

Le titre professionnel permet la délivrance du permis C, FIMO marchandises et ADR base

DEBOUCHES

Le titre professionnel permet une embauche dans les secteurs du transport

INDICATEURS

Taux de mise en emploi à l'issue des trois dernières actions de formation effectuées 90%

Localisation des postes occupés (Ratio) :

- Sur le département d'origine 100%
- La région d'origine (autres départements),
- Le territoire national (autres régions),
- L'international

Taux de réussite moyen sur trois dernières sessions 80%

PASSERELLE sans objet

POSSIBILITES DE SUITE DE PARCOURS *(à sélectionner sur banque di afpa par secteur d'activité)*

- TP CTRMTV
- Permis CE

FORMATIONS ASSOCIEES

Permis C

FIMO Marchandises